

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00354

FONDS DE SOUTIEN A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION - ABONDEMENT SUPPLEMENTAIRE 2022-RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA FONDATION DE L'UNIVERSITE DE LYON

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 51

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires présents :

M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,

RECU EN PREFECTURE

Le 26 septembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220915-D20220035410

Date de mise en ligne : 26 septembre 2022

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Gilles BOUDARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Yves LECOCQ,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Christian SERVANT,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 SEPTEMBRE 2022

FONDS DE SOUTIEN A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION - ABONDEMENT SUPPLEMENTAIRE 2022-RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA FONDATION DE L'UNIVERSITE DE LYON

Contexte

La Fondation pour l'Université de Lyon a été créée en 2012 pour animer l'interface entre le pôle d'enseignement supérieur et de recherche de Lyon-Saint Etienne, rassemblé sous la bannière de l'Université de Lyon, et le monde socioéconomique.

Ses fondateurs (Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, Caisse des Dépôts, CIC - Lyonnaise de Banque, Groupe SEB, Institut Mérieux, Métropole du Grand Lyon, Plastic Omnium, Sanofi) ont pour objectif de favoriser les connexions entre les milieux académiques et socio-économiques.

Pour remplir cette mission, la Fondation a la possibilité d'héberger des Fondations et Fonds abrités ayant pour objectifs de favoriser le progrès de la connaissance et de l'innovation scientifique et technologique et de contribuer au rayonnement et au développement industriel, économique et social des métropoles de Lyon et de Saint-Etienne.

La Fondation porte aussi des projets concrets, au service de l'Université de Lyon et du territoire de Lyon-Saint-Etienne : évènements de diffusion et prospective scientifiques, développement de l'esprit d'entreprendre, attractivité et rayonnement international, etc. Dans ces projets, la Fondation recherche systématiquement le décloisonnement et l'échange entre étudiants, enseignants et chercheurs, entreprises, et citoyens.

Enfin, la Fondation réalise de nombreuses opérations de levée de fonds pour financer ces projets et d'autres actions de l'Université de Lyon. C'est une fondation reconnue d'utilité publique, qui est à ce titre habilitée à collecter l'argent issu de la générosité des particuliers comme des entreprises.

Le fonds de soutien à l'enseignement supérieur, recherche et innovation

Lors de son Bureau du 13 juin 2019, Saint-Etienne Métropole a créé un fonds de soutien à l'enseignement supérieur, recherche et innovation, abrité au sein de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL). Cela permet à Saint-Etienne Métropole de bénéficier des leviers suivants :

- Sur le plan administratif : avoir la possibilité d'utiliser la Fondation comme instrument de portage et ainsi poursuivre ses interventions dans les domaines de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation en limitant en cas de montée

en puissance les effets indirects en termes de traitements administratifs « backoffice » et masse salariale associée,

- Sur le plan financier : utiliser progressivement la Fondation comme partenaire de levée de fonds, en privilégiant des abondements en investissements orientés « projet ».

Le Fonds est administré par un comité exécutif composé de membres désignés par la Métropole et de personnes qualifiées invitées selon les sujets traités.

Le Fonds intervient pour l'accompagnement de la phase d'amorçage de projet innovant. Les principaux champs d'interventions du fonds de Saint-Etienne Métropole, abrité au sein de la FPUL sont :

- les formations d'excellence,
- les recherches d'excellence,
- le transfert de technologies et de procédés/méthodes,
- l'entrepreneuriat étudiant,
- l'animation des écosystèmes d'innovation,
- la vulgarisation des sciences et techniques industrielles,
- l'attractivité scientifique et étudiante.

Éléments de bilan de la convention 2019 – 2022

Sur la période 2019-2022, la Fondation Enseignement Supérieur Recherche a attribué des aides pour un montant total de 1 566 500 € répartis comme suit :

- 24 % pour soutenir des formations d'excellence,
- 52 % pour accompagner des opérations de transferts technologiques, d'innovation et d'entrepreneuriat,
- 24 % pour soutenir des recherches d'excellence réalisées pour le compte d'entreprises locales.

Au vu des éléments ci-dessus qui traduisent l'intérêt et la pertinence de l'accompagnement de la Métropole grâce à son Fonds de soutien à l'enseignement supérieur, recherche et innovation, il est proposé de poursuivre le partenariat avec la Fondation pour l'Université de Lyon à compter du 1^{er} octobre 2022 pour une durée de 3 ans permettant ainsi un versement de 100 000 € supplémentaires aux 300 000 € déjà versés, suite à la délibération du Bureau Métropolitain du 14 avril 2022, afin de soutenir des actions significatives dans les domaines précédemment cités.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le renouvellement de la convention de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et la Fondation pour l'Université de Lyon pour le Fonds de soutien à l'enseignement supérieur, recherche et innovation pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} octobre 2022 ;**
- **approuve le versement d'une subvention de 100 000 € supplémentaires à la Fondation pour l'Université de Lyon pour l'année 2022 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces inhérentes à cette affaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le compte : INUM-204111-SUFLI.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Secrétaire de Séance,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' and 'C' that are connected and looped together.

**Marc CHASSAUBENE
11^{ème} Vice-Président**

Le Président,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'G' and 'P' that are connected and looped together.

Gaël PERDRIAU